



Conseil d'Administration du CCAS

Compte-rendu de la séance du

30 JUIN 2025

Présents :

M. ALLIOD, Vice-Président.

M. LANDREAU, M. BABALEY, Conseillers Municipaux.

M. TRAN DINH, M. KIENTZLER, Mme LAGONDET-CHARRUE, Mme SEILER, Mme METRAS, Membres extérieurs.

Excusés :

M. Daniel RAPHOZ, Président

M. PHILIPPS (pouvoir donné à M. TRAN DINH)

Mme HARS

Absente :

Mme CARR-SARDI

Mme GENTON

Mme DURAFFOUR

M. KASTLER

Invitées :

Jean-Marc BAUDIN, Directeur Générale des Services

Catherine TALBOT, Directrice des Finances

Adeline BERNARD, Directrice des services de proximités

Pierre PORTALIER, Responsable de la Boussole

Emily MATHIAS, Assistante administrative CCAS

ORDRE DU JOUR

- Adoption du compte rendu du conseil d'administration du 07 avril 2025
- Délibération n° 65 pour l'approbation du Compte Financier Unique du CCAS
- Délibération n° 66 pour l'affectation du résultat 2024 du CCAS
- Délibération n° 67 pour l'approbation du compte de gestion 2024 de la Résidence Autonomie
- Délibération n° 68 pour l'adoption de l'Etat de Réalisations des Recettes et des Dépenses 2024 de la Résidence Autonomie
- Point d'échanges pour usage d'un véhicule, mini bus floqué pour l'EVS
- Comptes rendus des commissions permanentes
- Informations diverses (travaux espace jeune, sortie des aînés, date et lieu du repas des aînés...)

Monsieur Christian ALLIOD ouvre la séance extraordinaire qui a lieu suite au manque de quorum de la séance du 23 juin 2025.

1. **Adoption du compte rendu du conseil d'administration du 07 avril 2025**



Contre : 0

Abstention : 1 (M. LANDREAU)

2. DELIBERATION N°65 – Approbation du Compte Financier Unique du CCAS

Mme TALBOT présente la délibération

M. LANDREAU souligne que le Président ou le Vice-Président devraient présenter ces délibérations budgétaires.

Le CCAS étant réuni de manière régulière.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu l'article 205 de la Loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du Compte Financier Unique (CFU) au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la décision municipale DEC2024-154 du 16 décembre 2024 portant passage au CFU, y compris pour le budget du CCAS ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 du CCAS de Ferney-Voltaire ;

Vu le CFU 2024 du CCAS de Ferney-Voltaire ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du Maire (ou le Président du CCAS) est débattu, le conseil municipal (ou le conseil d'administration) élit son président de séance. Dans ce cas, le maire (ou le Président du CCAS) peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire (ou le Président du CCAS) de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

En euros	Investissement	Fonctionnement	Total
----------	----------------	----------------	-------



FERNEY VOLTAIRE

Prévision budgétaire totale	71 500	460 000	531 500
Recettes réalisées	1 605,27	409 591,53	411 196,80
Autorisation budgétaire totale	73 851,37	603 824,35	677 675,72
Dépenses réalisées	587,27	452 580,43	453 167,70
Restes à réaliser	16 492,22	0	16 492,22
Solde des réalisations de l'exercice	1 018	-42 988,90	-41 970,90
Résultats antérieurs reportés	2 351,37	143 824,35	146 175,72
Excédent / déficit	3 369,37	100 835,45	104 204,82
Restes à réaliser	-16 492,22	0	-16 492,22
Excédent / déficit	-13 122,85	100 835,45	87 712,60

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,

APPROUVE le CFU 2024 du CCAS de Ferney-Voltaire ;

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président du CCAS pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (M. LANDREAU)

La délibération est adoptée.

3. DELIBERATION N°66 – Affectation du résultat 2024 du CCAS

Mme TALBOT Présente la délibération.

Le CCAS étant réuni de manière régulière.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2025



FERNEY VOLTAIRE

Vu la délibération n°67 du 30 juin 2025 adoptant le Compte de Gestion 2024

Vu la délibération n°65 du 30 juin 2025 adoptant le Compte Financier Unique 2024 ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **REPORTE** au budget 2025, le solde excédentaire d'investissement, soit 3 369,37€ en recettes d'investissement au compte 001,
- **REPORTE** au budget 2025, le solde excédentaire de fonctionnement soit 87 712,60 € en recettes de fonctionnement au compte 002,
- **AFFECTE** à l'investissement du budget 2025 13 122,85 € au compte 1068.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (M. LANDREAU)

La délibération est adoptée.

4. DELIBERATION N°67 – Approbation du compte de gestion 2024 de la Résidence Autonomie

Mme TALBOT présente la délibération.

M. ALLIOD informe les membres du CCAS que la Résidence est actuellement complète avec liste d'attente. Il y a actuellement des résidents très investies. Il reste cependant des défauts liés au constructeur mais nous restons en communication avec nos interlocuteurs pour résoudre ses problèmes.

Le CCAS étant réuni de manière régulière.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu la Loi de finances initiale pour 2024,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L. 2311-1, L.2311-2, L 2312-1, L. 2312-3, L. 2312-4, L. 2313-1 et R. 2342-1

Vu le code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.13-6, L123-10 à L123-12 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux, au 1er janvier 2024,

Vu le Compte de Gestion présenté par le Responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- APPROUVE Le Compte de Gestion pour l'exercice 2024, arrêté comme suit :

COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES	PRÉVISIONS	RÉALISATIONS
Groupe I – charges afférentes à l'exploitation courante	74 686,00€	64 874,26 €
Groupe II – charges afférentes au personnel	129 480,00 €	127 632,00 €
Groupe III – charges afférentes à la structure	85 545,00 €	61 416,47 €
TOTAL DES CHARGES	289 711,00 €	253 922,73 €
EXCÉDENT		19 174,02 €
PRODUITS	PRÉVISIONS	RÉALISATIONS
Groupe I – produits de la tarification	244 000,00 €	206 598,50 €
Groupe II – autres produits relatifs à l'exploitation	40 211,00 €	64 517,33 €
Groupe III – produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	5 500,00 €	1 980,92 €
TOTAL DES CHARGES	289 711,00 €	273 096,75 €
DÉFICIT		

TABLEAU DE PASSAGE DES RÉSULTATS A LA CAE

	PRÉVISIONS	RÉALISATIONS
TOTAL DES CHARGES	289 711,00 €	253 922,73 €
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	16 700,00 €	
TOTAL I	273 011,00 €	253 922,73 €



FERNEY VOLTAIRE

TOTAL DES PRODUITS	289 711,00 €	273 096,75 €
Produits des cessions d'éléments d'actifs cédés		
Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat	5 500,00 €	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL II	284 211,00 €	273 096,75 €
Capacité ou insuffisance d'autofinancement	11 200,00 €	19 174,02 €

TABLEAU DE FINANCEMENT

	PRÉVISIONS	RÉALISATIONS
Insuffisance d'autofinancement		
Remboursement des dettes financières	10 000,00 €	6 940,00 €
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	10 000,00 €	1 619,04 €
Autres emplois	5 500,00 €	0,00 €
TOTAL DES EMPLOIS	25 500,00 €	8 559,04 €
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	11 200,00 €	55 496,98 €
EMPLOIS ET APPORT AU FONDS DE ROULEMENT		
Capacité d'autofinancement	11 200,00 €	19 174,02 €
Augmentation des capitaux propres	3 800,00 €	42 147,00 €
Augmentation des dettes financières	5 000,00 €	2 735,00 €
Autres ressources (dont produits de cession d'éléments d'actif)	16 700,00 €	0,00 €
TOTAL DES RESSOURCES	36 700,00 €	64 056,02 €
PRÉLÈVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT	0,00 €	0,00 €

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (M. LANDREAU)

La délibération est adoptée.

5. DELIBERATION N°68 - Adoption de l'Etat de Réalisations des Recettes et des Dépenses 2024 de la Résidence Autonomie

Le CCAS étant réuni de manière régulière,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu la loi de finances initiale pour 2023,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L. 2311-1, L.2311-2, L. 2312-1, L. 2312-3, L. 2312-4, L. 2313-1 et R. 2342-1

Vu le code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.13-6, L123-10 à L123-12 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux, au 1er janvier 2024,

Vu la délibération n° 67 du 30 juin 2025 adoptant le Compte de Gestion 2024 de la résidence autonomie Les Jardins du Conservatoire.

Considérant que la Conseil d'Administration a désigné le Président de séance préalablement aux débats sur l'état de réalisations des recettes et des dépenses du Président, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** l'état de réalisations des recettes et des dépenses de l'exercice 2024 arrêté comme suit :

- **COMPTE DE RÉSULTAT**

CHARGES	PRÉVISIONS	RÉALISATIONS
Groupe I – charges afférentes à l'exploitation courante	74 686,00€	64 874,26 €
Groupe II – charges afférentes au personnel	129 480,00 €	127 632,00 €
Groupe III – charges afférentes à la structure	85 545,00 €	61 416,47 €



FERNEY VOLTAIRE

TOTAL DES CHARGES	289 711,00 €	253 922,73 €
EXCÉDENT		19 174,02 €
PRODUITS	PRÉVISIONS	RÉALISATIONS
Groupe I - produits de la tarification	244 000,00 €	206 598,50 €
Groupe II - autres produits relatifs à l'exploitation	40 211,00 €	64 517,33 €
Groupe III - produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	5 500,00 €	1 980,92 €
TOTAL DES CHARGES	289 711,00 €	273 096,75 €
DÉFICIT		

TABLEAU DE PASSAGE DES RÉSULTATS A LA CAF

	PRÉVISIONS	RÉALISATIONS
TOTAL DES CHARGES	289 711,00 €	253 922,73 €
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	16 700,00 €	
TOTAL I	273 011,00 €	253 922,73 €
TOTAL DES PRODUITS	289 711,00 €	273 096,75 €
Produits des cessions d'éléments d'actifs cédés		
Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat	5 500,00 €	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL II	284 211,00 €	273 096,75 €
Capacité ou insuffisance d'autofinancement	11 200,00 €	19 174,02 €

TABLEAU DE FINANCEMENT

	PRÉVISIONS	RÉALISATIONS
Insuffisance d'autofinancement		
Remboursement des dettes financières	10 000,00 €	6 940,00 €
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	10 000,00 €	1 619,04 €
Autres emplois	5 500,00 €	0,00 €
TOTAL DES EMPLOIS	25 500,00 €	8 559,04 €
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	11 200,00 €	55 496,98 €
EMPLOIS ET APPORT AU FONDS DE ROULEMENT		
Capacité d'autofinancement	11 200,00 €	19 174,02 €
Augmentation des capitaux propres	3 800,00 €	42 147,00 €
Augmentation des dettes financières	5 000,00 €	2 735,00 €
Autres ressources (dont produits de cession d'éléments d'actif)	16 700,00 €	0,00 €
TOTAL DES RESSOURCES	36 700,00 €	64 056,02 €
PRÉLÈVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT	0,00 €	0,00 €

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (M. LANDREAU)

La délibération est adoptée.

6. Point d'échange pour usage d'un véhicule

M. PORTALIER présente l'idée de louer un véhicule pour l'EVS en leasing qui serait couvert grâce au flocage publicitaire.



**FERNEY
VOLTAIRE**

M. ALLIOD clôture la séance car les derniers point de l'ordre du jour avaient déjà été étudiés lors de la séance du 23 juin 2025. En début de séance M. ALLIOT fit remarquer le manque de quorum. Il fut donc décidé de reporter la séance du 23 juin au 30 juin mais d'échanger sur les points qui ne nécessitaient pas de vote (Voir le compte rendu de la séance du 23 juin 2025).

Le prochain Conseil d'Administration aura lieu le 21 juillet.